

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB40338, N°212894) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 29

Date de parution : 23/07/2025

Fait le 17 Juillet 2025

Le Directeur de Viamédia



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Permis d'aménager pour la création du parc d'activités de
« Villeneuve-Cadol », au lieu-dit Coat Canton

Par arrêté municipal du 11 juillet 2025, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de trente-six jours a été prescrite concernant le dossier de permis d'aménager pour la création du parc d'activités de « Villeneuve Cadol », au lieu-dit Coat Canton. Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du **lundi 11 août 2025 à 9 h 00 au lundi 15 septembre 2025 à 17 h 00**, le dossier de l'enquête pourra être consulté :

- à la mairie de Rosporden (10, rue de Reims - 29140 ROSPORDEN), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6467>.

La commissaire enquêtrice, désignée par le tribunal administratif de Rennes, est Madame Anne-Marie Carlier. En cas d'empêchement, un(e) commissaire enquêteur (e) remplaçant(e) pourra être nommé(e) après interruption de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- soit sur le registre mis à disposition en mairie de Rosporden ;
- soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice, mairie de Rosporden, 10 rue de Reims, 29140 Rosporden, en précisant en objet : « enquête publique : permis d'aménager pour la création du parc d'activités de « Villeneuve Cadol », au lieu-dit Coat Canton » ;
- soit par voie électronique via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6467> ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6467@registre-dematerialise.fr.

Le registre dématérialisé sera accessible du 11 août 2025 à 9 h 00 au 15 septembre 2025 à 17 h 00. Seuls les courriers et courriels transmis pendant cette période pourront être pris en considération.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou consignées sur le registre papier sont consultables, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend un volet administratif (par exemple : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée), un volet technique (par exemple : évaluation environnementale, diagnostic de pollution des sols), les avis rendus sur la demande de permis d'aménager ainsi que les plans du projet.

La commissaire enquêtrice recevra les observations du public selon les modalités suivantes :

- Mairie de Rosporden :
- Mardi 19 août 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- Samedi 30 août 2025, de 9 h 00 à 11 h 30 ;
- Lundi 15 septembre 2025, de 13 h 30 à 17 h 00.

Le rapport, ainsi que les conclusions et l'avis de la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en mairie de Rosporden pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de l'enquête publique pour la même durée.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la mairie de Rosporden, situé au 57, rue de Scaër, ou par téléphone au 02 98 66 99 24.

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.